

*Privilège—M. Rae*

mes privilèges. De fait, on fait obstacle à mon travail quand on me prive d'un document dont le gouvernement avoue l'existence et qu'il a convenu de déposer. Il n'a certes pas été déposé en temps pour la tenue d'un important débat.

Je voudrais également signaler qu'il sera trop tard mercredi prochain pour exposer un grief à cette étape-là, comme on l'a proposé, car le débat sera alors terminé. Ce document aurait dû être mis à ma disposition et à celle du grand public.

● (1440)

J'estime avoir raison de soulever la question de privilège et, si Votre Honneur en décide ainsi, je proposerai alors une motion tendant à la renvoyer au comité permanent des privilèges et élections.

**M. l'Orateur:** Le député soulève ici un autre point, à savoir qu'on demande à la Chambre, c'est-à-dire, à tous les députés de participer à un débat sur les hypothèques, les taux d'intérêt et leur déductibilité. Le député cherche à obtenir un rapport dont il dit que la Chambre a ordonné le dépôt par des motions antérieures portant production de documents; le document en question n'ayant pas été déposé, il n'est donc pas en la possession des députés; tout cela pour dire qu'il s'agit, sinon d'une question de privilège, du moins d'une question grave.

J'ignore si quelqu'un représente le ministre ici en ce moment, mais pour ma part, j'étudierai volontiers toute cette affaire espérant qu'on se rendra à l'ordre de la Chambre, si possible avant qu'on ne lui demande de reprendre ce débat particulier.

**Des voix:** Bravo!

M. RAE—BUDGET—LA PRÉSUMÉE MANIPULATION DU TEMPS DE PAROLE

**M. Bob Rae (Broadview-Greenwood):** Monsieur l'Orateur, je vous ai prévenu que j'allais soulever la question de privilège, et je ne le fais pas à la légère. C'est au sujet des tripatouillages qui entourent la répartition du temps de parole.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Hees:** Mon ancienne circonscription aurait honte de vous.

**M. Rae:** Le député de Northumberland (M. Hees) dit que son ancienne circonscription aurait honte de moi. Je ne pense pas que les gens seront de cet avis lorsqu'ils entendront ce que j'ai à dire.

Ma question de privilège concerne le temps réservé au débat sur l'exposé budgétaire mardi soir. J'aimerais vous citer cet extrait de la page 785 de l'ouvrage d'Erskine May:

L'étude de l'exposé budgétaire annuel présentée par le Chancelier de l'Échiquier constitue l'étape la plus importante des travaux des voies et moyens.

C'est précisément parce qu'il s'agit de l'étape la plus importante des travaux des voies et moyens qu'à titre d'expert financier de mon parti, je suis très mécontent de la façon dont le président du Conseil privé (M. Baker) a organisé le débat sur l'exposé budgétaire. Autrement dit, le ministre des Finances (M. Crosbie) pourra annoncer à la Chambre des commu-

[M. Herbert.]

nes mardi soir, à 8 heures, quel sera son budget et aura droit à toute l'attention du public. Le porte-parole de l'opposition officielle pourra répondre à la déclaration du ministre des Finances, mardi soir. Au cours du débat d'hier, le président du Conseil privé nous a dit, comme on peut le lire à la page 2077 du *hansard*, qu'il ne pouvait même pas nous préciser quel jour aurait lieu le débat sur le budget. Le mieux qu'il puisse nous dire, c'est que ce sera sans doute—ou pour reprendre ses propres paroles—«ce sera probablement» le vendredi 14 décembre.

Comme la question de privilège peut être soulevée à divers égards, on peut faire valoir, je pense, que le gouvernement s'est arrangé pour organiser l'étude du budget de façon que les députés de mon parti et de ce côté-ci de la Chambre qui désirent faire des critiques constructives à l'égard du budget présenté par le ministre des Finances n'obtiennent pas autant d'attention du public.

Lorsqu'un ministre fait une déclaration—il s'agira d'un exposé financier des voies et moyens, et nous avons entendu hier une déclaration du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources—le temps de parole est habituellement alloué de manière que les porte-parole officiels de tous les partis puissent répliquer sur-le-champ et non selon le bon vouloir du gouvernement. Je pense qu'il est . . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis sûr que le député comprendra que, conformément à l'usage établi à la Chambre et quel que soit le temps pris par le ministre des Finances pour présenter l'exposé budgétaire, il appartient d'abord au critique financier de l'opposition officielle de faire ses commentaires et d'ajourner le débat.

C'est l'usage. Même si ce n'était pas le cas, le député doit bien se rendre compte qu'il nous demande de prendre une décision à la fois sur un événement qui ne s'est pas encore produit et sur une coutume de la Chambre qui a été respectée pour tous les discours du budget depuis que je suis à la Chambre, c'est-à-dire qu'on n'a encore jamais permis à un troisième parti d'intervenir dans la discussion le jour de la présentation de l'exposé budgétaire.

Le député souhaite peut-être savoir jusqu'où il peut aller. Il souhaite peut-être soulever le problème, comme il l'a fait, par voie de grief, mais il est certain que c'est la coutume depuis 10 ou 15 ans, et même probablement depuis beaucoup plus longtemps. Je ne peux donc pas considérer la question, même a priori, comme une question de privilège.

**M. Rae:** Monsieur l'Orateur, la question que je soulève porte sur l'enchaînement du débat. Je ne demande pas à Votre Honneur de bouleverser la procédure. Je demande au gouvernement d'admettre que l'on risque d'assister à un tel tripatouillage dans la répartition du temps de parole que le débat sur l'Adresse deviendrait une pure mascarade.